



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nous nous opposons aux attaques idéologiques contre la propriété privée

Zurich, le 21 juin 2018 – L'initiative «pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre» constitue une atteinte majeure à la liberté économique. Elle ouvre la voie à d'autres limitations, motivées par des raisons idéologiques et qui pourraient toucher différents secteurs. De plus, elle aspire à condamner un pan entier de notre industrie de manière injustifiée. C'est pourquoi il convient de la rejeter.

L'initiative «pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre» vise à interdire le financement de matériel de guerre par la Banque nationale suisse, par les fondations, ainsi que par les institutions de prévoyance publique ou professionnelle. Des entreprises technologiques telles qu'Airbus ou Boeing sont notamment concernées.

Raisons pour lesquelles cette initiative doit être rejetée

Si cette initiative était adoptée, la marge de manœuvre des investisseurs institutionnels suisses serait réduite et l'apport de capitaux étrangers, nécessaire au bon ancrage de cette branche industrielle suisse regroupant de nombreuses entreprises, serait menacé. De plus, contrairement aux assertions des initiateurs, les entreprises locales de techniques de défense seraient également touchées. Cette initiative enfreint des règles fondamentales en vigueur: en effet, les actifs des fonds de pension sont constitués de capitaux privés et ne relèvent donc pas de la propriété publique. Ils sont gérés conjointement par les employeurs et les salariés. Cette requête d'interdiction de financement sans précédent constitue une atteinte à la propriété privée motivée par des raisons idéologiques et représente une entrave majeure à la liberté économique qui affecterait à la fois la place financière et la place industrielle de notre pays.

En outre, cette initiative serait probablement préjudiciable à la liberté d'investissement, et entraînerait sans nul doute dans son sillage d'autres idées et exigences reposant sur des motivations idéologiques, ouvrant ainsi la porte à des interdictions d'investissement dans d'autres secteurs. Aujourd'hui déjà, la Banque nationale suisse refuse catégoriquement tout financement d'équipements militaires frappés par une interdiction internationale. De nombreuses caisses de pension privilégiées, elles aussi, les investissements responsables qui excluent les producteurs d'armes interdites de leurs stratégies d'investissement.

Légitimation de l'industrie des techniques de défense

Cette initiative vise à condamner un secteur d'activités tout entier de manière injustifiée. L'industrie des techniques de défense est légitimée par le droit international et indissociable de la politique de sécurité suisse. Les entreprises suisses de techniques de défense respectent les conventions internationales, ainsi que la Constitution suisse. Plus particulièrement, elles se soumettent aux directives strictes qui régissent les exportations suisses.

Chaque État dispose d'un droit naturel de légitime défense individuelle et collective conformément, entre autres, à l'article 51 de la Charte des Nations Unies. Pour pouvoir faire valoir ce droit, chaque État a besoin d'une armée et de forces de l'ordre équipées de façon adaptée, et bénéficie de fait d'un droit d'accès proportionné aux techniques de défense adéquates. L'article 1 de la loi fédérale relative au matériel de guerre stipule que, dans le cadre du contrôle des exportations, une capacité

de production industrielle de techniques de défense adaptée aux besoins de la politique de sécurité suisse peut être maintenue.

Pour en savoir plus:

Cercle de travail sécurité et
techniques de défense
Case postale 2407
8021 Zurich 1
E-Mail: mail@asuw.ch

Conseillère nationale
Corina Eichenberger
Co-présidente
Tél. 079 330 40 49

Conseiller national
Isidor Baumann
Co-président
Tél. 079 388 39 33

Conseiller national
Jean-François Rime
Co-président
Tél. 079 230 24 03

Le Cercle de travail sécurité et techniques de défense (cstd) est un groupe défendant les intérêts de l'industrie suisse de la sécurité et des techniques de défense. En font partie quelque 70 personnalités issues des milieux politique, économique et civil. Le cstd œuvre à l'adoption et à la défense des mesures cadres législatives et politiques nécessaires à l'existence économique de ce secteur en Suisse. Ces mesures comprennent notamment un régime d'exportation aligné sur les règles et pratiques des États membres de l'Union européenne.